VILLE D'ESBLY
www.esbly.org

TRAIT D'UNION

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE D'ESBLY

Février 2015 - n°96

ACTUALITÉS MUNICIPALES

RENDEZ-VOUS CITOYENS

NEIGE ET GELÉES

En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissade et de chute, certaines règles existent concernant l'entretien des trottoirs (*arrêté municipal 1979-916*).

En cas de neige ou de verglas, les riverains (*locataires, propriétaires ou syndic de copropriété s'il s'agit d'un immeuble*) sont tenus de racler et balayer la neige devant chez eux, jusqu'à la chaussée et de prendre toutes précautions pour éviter les chutes au droit de leur habitation : salage, et/ou sablage.

Le riverain ne respectant pas ces obligations peut voir sa responsabilité engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur le trottoir.

Pour votre sécurité, nos services techniques sont en alerte, durant toute la période hivernale, pour le salage des rues de notre commune.

SÉNIORS AU VOLANT, RESTEZ MOBILES !

Lundi 16 mars 2015 à 13h30

Salle Camille David *(Place de l'Europe)*

Le Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat avec la Prévention Routière, vous invite à venir passer un agréable après-midi lors d'un **stage de remise à niveau**.

Afin de faire le point et de réaffirmer votre grande expérience au volant autour d'informations, de conseils et de nombreux échanges.

Cette action, financée par le C.C.A.S, est à destination des Esblygeois, à partir de 60 ans.

Entrée libre et gratuite.

Pour tous renseignements, le C.C.A.S est à votre disposition au :
☎ 01.64.63.44.04

Date prévisionnelle du prochain Conseil municipal
JEUDI 2 AVRIL 2015
à 20h30
dans la salle du Conseil municipal
(confirmation dans les panneaux d'affichage)

Trait d'union est un bulletin municipal bimestriel réalisé par la Mairie d'ESBLY
Directrice de publication : Valérie POTTIEZ-HUSSON
Conception et réalisation :
Françoise SHQUEIR, Juliette DEFOY

Dans ce numéro :

ACTUALITÉS MUNICIPALES 1

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2
* Mode d'emploi !

SÉCURITÉ 2
* Détecteur de fumée obligatoire

CALENDRIER 2015 3
* Extra-ménagers
* Déchets verts
* DMS

APPEL 3
* Commémoration de la guerre 14/18

CIVISME 4
* Trottoir pas crottoir !

GÉNÉROSITÉ 4
* Le don du sang, maintenant c'est urgent !

AGENDA 4

MAIRIE D'ESBLY

7, rue Victor HUGO
CS 90184
77450 ESBLY
☎ 01 64 63 44 00
Fax 01 64 63 12 11
: ville.esbly@mairie-esbly.fr

Accueil en Mairie :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h30 à 12h :
Permanence état civil uniquement

Permanence GRATUITE
d'un urbaniste-conseil
le 1er samedi de chaque mois
(*sauf en août*) de 9h30 à 12h.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015

ÉLECTIONS : MODE D'EMPLOI !

Nous connaissions ces élections sous le nom de « cantonales », désormais et depuis la Loi du 17 mai 2013, celles-ci prendront le nom d'élections « départementales ». **Là, où les électeurs élisaient des conseillers généraux, ils désigneront maintenant des conseillers départementaux** qui siégeront au Conseil Départemental.

Ces élections auront lieu **le 22 mars pour le 1er tour et le 29 mars pour le 2nd tour**. Les conseillers départementaux seront **élus pour une durée de 6 ans**.

Deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au **scrutin binominal à deux tours.** Les candidats devront se présenter en **binôme composé d'une femme et d'un homme**. Les conseillers départementaux seront dorénavant renouvelés en intégralité. Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (*50% des suffrages exprimés plus une voix*) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé. Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits.

SÉCURITÉ

DÉTECTEUR DE FUMÉE OBLIGATOIRE

TOUS LES LIEUX D'HABITATION DEVRONT ÊTRE ÉQUIPÉS D'AU MOINS UN DÉTECTEUR DE FUMÉE NORMALISÉ AU PLUS TARD LE 8 MARS 2015.

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs (*à noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant).*

Le détecteur doit être **fourni et installé par le propriétaire du logement**, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location, d'ici le 8 mars 2015.

Avant cette date et si le logement est occupé par un locataire, une alternative est offerte au bailleur qui peut : soit, fournir le détecteur à son locataire soit, lui rembourser l'achat. Dans ces 2 cas, il appartiendra au locataire de procéder à la pose du détecteur.

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Il doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la **remise d'une attestation à l'assureur** avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES EXTRA-MÉNAGERS 2015

Ramassage le 1er mercredi de chaque mois

- ☑ mercredi 4 mars
- ☑ mercredi 1er avril
- ☑ mercredi 6 mai
- ☑ mercredi 3 juin
- ☑ mercredi 1er juillet

☑ **Pas de ramassage en Août !**

- ☑ mercredi 2 septembre
- ☑ mercredi 7 octobre
- ☑ mercredi 4 novembre
- ☑ mercredi 2 décembre

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS 2015

Ramassage tous les mercredis, d'avril à novembre

- ☑ Avril : les 1er, 8, 15, 22, 29
- ☑ Mai : les 6, 13, 20, 27
- ☑ Juin : 3, 10, 17, 24
- ☑ Juillet : 1er, 8, 15, 22
- ☑ Août : 5, 12, 19, 26
- ☑ Septembre : 2, 9, 16, 23, 30
- ☑ Octobre : 7, 14, 21, 28
- ☑ Novembre : 4, 11, 18, 25

COLLECTE DES DÉCHETS TOXIQUES 2015

Collecte 1 fois par mois sur le Parvis de la Mairie (camion Véolia)

- ☑ samedi 21 mars
- ☑ samedi 18 avril
- ☑ samedi 16 mai
- ☑ samedi 20 juin
- ☑ samedi 18 juillet

☑ **Pas de ramassage en Août !**

- ☑ samedi 19 septembre
- ☑ samedi 17 octobre
- ☑ samedi 21 novembre
- ☑ samedi 19 décembre

ATTENTION !

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de civisme, tout dépôt est strictement interdit en dehors des jours de collecte.
Merci de sortir vos encombrants et déchets verts ***la veille au soir à partir de 20h****.*

FEUX : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Le brûlage des déchets verts par les particuliers ou les professionnels est strictement interdit toute l'année sur l'ensemble de la commune (*Arrêté n°2014-257*).

Durant l'arrêt de la collecte des déchets verts (de décembre à mars), les Esblygeois peuvent se rendre dans les déchetteries les plus proches *(déchetterie de Nanteuil-les-Meaux ☎ 01.60.24.75.70, déchetterie de Crégy-les-Meaux ☎ 01.60.25.12.22, déchetterie de Bailly-Romainvilliers ☎ 01.60.44.40.04)*

Les contrevenants sont passibles d'une verbalisation de première classe conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.

APPEL

Commémoration de la Guerre de 14/18

La commune d'Esbly souhaite rendre hommage à « ses poilus » à l'occasion d'une grande exposition qui sera organisée fin 2015.

Un appel à la population est donc lancé pour réunir un maximum d'informations afin d'enrichir la collection des deux associations esblygeoises : le Cercle Généalogique de la Brie et le Club Philatélique d'Esbly et sa région.

Alors, si vous faites vous-même partie de ceux qui conservent les documents de leurs ancêtres poilus, n'hésitez plus et contactez la Mairie d'Esbly au 01.64.63.44.00 ou par mail à ville.esbly@mairie-esbly.fr

CIVISME

Ayez le bon réflexe, ramassez les déjections de votre animal de compagnie. Un geste simple pour une ville plus propre.

Le saviez-vous ?

Une déjection non ramassée c'est **38 euros** d'amende. Le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire.

Pour que vos balades se déroulent bien, la Ville d'Esbly met à votre disposition des distributeurs de sacs à déjections canines :

- Rue de Trévise (après le n°8),
- Rue Pierre Curie,
- Rue des Loges (début de la rue),
- Rue des vignes (après le n°27),
- Allée des commerces (début de la rue),
- Rue du Général Leclerc,
- Avenue de la Fontaine Douce (2ème arrêt de bus).

Respectons nous les uns les autres et préservons notre cadre de vie !

GÉNÉROSITÉ

commune d♡nneur

LE DON DE SANG, MAINTENANT C'EST URGENT !

L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG LANCE UN APPEL À LA MOBILISATION DE TOUS POUR FAIRE FACE À LA BAISSE DES RÉSERVES EN PRODUITS SANGUINS.

« En ce début d'année 2015, venez donner votre sang, les malades ont besoin de vous maintenant ».

Au 12 janvier, **le niveau des stocks est tombé à 11 jours**. Ce faible niveau de stocks s'explique par des collectes insuffisamment fréquentées ces derniers mois. Cette situation est d'autant plus sensible que les mois d'hiver sont traditionnellement une période marquée par les épidémies saisonnières (grippes, gastro-entérites), qui empêchent un certain nombre de donneurs réguliers de venir donner leur sang. En outre, les conditions climatiques difficiles observées à cette période sont susceptibles d'altérer l'organisation des collectes et les déplacements des donneurs.

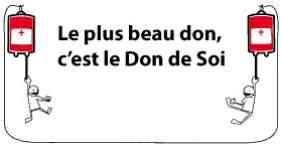

Aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins labiles. Afin de répondre aux besoins des patients, l'EFS compte sur vous dès aujourd'hui !

AGENDA

Dimanche 1er mars — **à partir de 9h**
15 Km d'Esbly organisés par la F.S.E Athlétisme*

Vendredi 13 mars — **15h/19h**
Collecte de sang par l'ADSB*

Jeudi 19 mars — **11h**
Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
Monument aux morts, Place de l'Europe

Samedi 21 mars — **à partir de 20h**
Soirée Antillaise organisée par l'Amicale Antillaise d'Esbly*

Dimanche 22 mars — **13h30**
Loto organisé par l'ECBM *(Entente Cycliste des Boucles de la Marne)**

Samedi 28 mars — **8h/17h**
Brocante organisée par l'école du centre *

Dimanche 29 mars — **9h/18h**
Critérium Départemental des jeunes organisé par la F.S.E Amis Cyclos *

RENSEIGNEMENTS : 01 64 63 44 06 / 96
*ESPACE J-J.LITZLER (SALLE POLYVALENTE)